# FEUILLETON DE L'ABEILLE

## L'HOMME DES BOIS.
### ROMAN EN DEUX PARTIES
PAR
ELIE BERTHET.

IX—Suite.

Palmer sentit une main légère se poser sur son épaule; Anna Surrey s'était avancée pour tenter l'aventure à son tour. La jeune fille venait d'opérer avec rapidité une transformation complète dans son costume. Elle avait relevé son chapeau à larges bords, sa jolie tête n'avait plus pour ornement que les tresses blondes de sa chevelure. Son costume d'amazone disparaissait sous l'ample pièce de gaze dont elle s'était servie comme de moustiquaire pendant la route. Ainsi drapée, Anna avait repris l'aspect de la charmante enfant qui partageait autrefois les jeux d'Edouard et lui inspirait tant de tendresse.

C'était Palmer qui avait conseillé de cette transformation et qui en avait parlé la veille à sa nièce; mais en ce moment de trouble il avait tout oublié. Il remercia miss Surrey du présence d'esprit par un regard affectueux. Pour elle, écartant la négresse, elle se pencha vers la hutte et dit d'un ton caressant :

— Edouard, pauvre Edouard! aimes-tu encore ta cousine Anna?

Un faible cri s'éleva derrière le mur de feuillage, puis tout redevint silencieux. Après une courte pause, la jeune fille poursuivit :

— Edouard, c'est moi, c'est ta cousine Anna. Je viens te chercher pour te ramener à l'habitation. Ne veux-tu pas sortir pour voir et embrasser ta cousine Anna?

L'effet de cet appel fut prompt et décisif.

— Anna! Anna! répéta une voix haletante.

Au même instant, les branchages s'écartèrent impétueusement, et Edouard, pâle, les cheveux épars, l'air égaré, s'élança hors de la hutte. Il paraissait être sous l'influence d'une hallucination, et tenait à la main son arc et ses flèches tout frémissant. L'œil hagard, il était manifestement en proie au terreur, l'étonnement et de joie. Quand il fut dans la clarière, il s'arrêta et demeura une seconde hésitant, poussé pour atteindre sa cousine. Le trait retomba sans force à ses pieds. Alors le sauvage laissa échapper l'arc lui-même de ses mains tremblantes, et regarda autour de lui.

Mille sentiments divers se peignirent sur son visage bruni à la vue des personnes qui se le retrouvaient. [illegible]

— Parle-lui encore, Anna, dit-il à sa nièce avec anxiété; la voix de ta voix l'attire doucement.

Miss Surrey ne dut pas devoir differer cette nouvelle invitation. [illegible]

— Edouard! Edouard!.... Quoi donc, ne reconnais-tu pas ta cousine Anna?

— Anna! Anna! répéta le jeune sauvage.

[illegible]

— Mais cependant, Edouard? tout cela est vrai?

— Pour le père Edouard comme un cela et avec sa cousine volonté unie.

[illegible]

— Anna et sa pauvre petite, s'écria Richard, en pleurant.

Mais pourtant son émotion, il ajouta :

— Tous, c'est le retour, et la cousine Anna, et des parents, et des amis qui te feront oublier les souffrances passées.

Edouard écoutait attentivement, il semblait chercher avec effort le sens des mots qu'on lui adressait. Pendant qu'il se livrait à ce travail intérieur, la négresse, toujours désireuse d'appeler l'attention de son ancien élève, dit de ce ton caressant que savent prendre les nourrices :

— Ah! missé Edouard, vous donc plus penser du tout, du tout à pauvre Maria?

Le jeune sauvage se tourna vers elle, et regarda cette figure pour dont les traits rappelaient un lointain souvenir, mais [illegible]

— Maria!

La négresse, heureuse et fière battit des mains.

— Lui avoir reconnu moi! s'écria-t-elle.

[illegible]

Anna et Richard demeurèrent immobiles pendant que la négresse et le jeune homme se contemplaient. [illegible]

— Viens, Edouard, viens, mon enfant! Il faut partir.

[illegible]

— Edouard, ne veux-tu donc pas revenir à l'habitation avec nous?

[illegible]

— Edouard!

[illegible]

C'était le jeune orang qui venait de sortir de sa hutte, et qui, voyant son compagnon ordinaire de ses jeux s'éloigner avec ces étrangers inconnus, s'abandonnait au plus violent désespoir. [illegible]

Edouard avait sans doute une affection réelle pour cette créature, [illegible]

— Il n'y a plus à hésiter, dit le colon à Darius; puisqu'il ne peut pas marcher, nous le porterons, s'il résiste, tant pis. Dieu veuille me pardonner la violence que je vais exercer contre ce fils pour lequel je donnerais ma vie. Mais les orangs semblent vouloir nous attaquer tous ensemble, et s'ils nous attaquent en effet, nul ne sait ce qui pourrait arriver. Darius, fais ce dont nous sommes convenus.

Le nègre s'approcha de Marie [illegible]

Alors il se mit à pousser des cris tellement affreux, tellement différents des clameurs qui l'épouvante ou la colère arrache parfois aux êtres humains, que ceux qui les entendirent ne purent les oublier jamais. [illegible]

Richard Boulevard rappela tous les chasseurs autour de lui, ainsi bien il n'était plus nécessaire de guider les pas [illegible]

— Partons, partons, dit-il [illegible]

Il n'avait pas le temps d'achever. Quand les hommes désignés pour cette tâche voulurent enlever Edouard dans leurs bras, le jeune orang s'élança [illegible]

*A continuer.* ELIE BERTHET.

---

Dernière représentation au bénéfice de Mlle A. PATTI.

RIGOLETTO.

Le spectacle commencera à 7 heures.

## THEATRE D'ORLEANS.

*Samedi 9 février 1861.*

# BALS Parés et Masqués,

A l'instar des Bals du Grand Opéra de Paris.

PRIX D'ENTRÉE.......... Pour un Cavalier, $2 50. S'adresser au Contrôle du théâtre d'Orléans, pour les billets et la location des loges, tous les jours, de midi à 3 heures.

Les Dames ne seront admises que masquées.

Le Bal commencera à 10 heures précises.

## LES CHRISTY

*Sont réellement arrivés et paraîtront à* L'ACADEMIE DE MUSIQUE, (ancien Amphithéâtre.)

Engagement de GEO. CHRISTY et de ses célèbres MINSTRELS.

Pour une série de représentations commençant *Mercredi 6 février 1861.*

Opéra burlesque, chants et danses de nègres, facéties éthiopiennes, &c.

Prix d'entrée—50 cts. Enfants et domestiques, à 25. [illegible] la représentation commencera à 7¼ heures.

Une grande MATINÉE sera donnée [illegible]

## THEATRE DE L'OPERA.

# Bal Masqué de Société,

**Mardi, 12 février 1861, (MARDI-GRAS.)**

MESSIEURS les souscripteurs au Bal Masqué de Société du 12 février sont priés de faire prendre leurs billets au bureau du Théâtre. Les bulletins qui doivent accompagner les souscriptions [illegible]

—Commissaires—

| | |
|---|---|
| MM. [illegible] De Mahy, | *Némours Laurs, |
| *A. Bordenel, | Antoine Blanc, |
| F. M. Turnbull, | *E. Saldon, |
| *Avocanu, | E. N. Dumoiseau, |
| R. O'Donnell, | E. E. Wiltz, Jr., |
| F. W. Collins, | E. Bouins. |
| E. Chand, | |

*Comité d'invitation et d'admission.*

Le Bal commencera à 11 heures précises.

Les personnes masquées seront examinées avant d'être admises.

M. H. E. Lehmann conduira l'Orchestre.

# Second Bal Paré du professeur VEGAS,

POUR LES ENFANS,

A

ODD FELLOWS' HALL.

LE professeur VEGAS annonce respectueusement à ses amis et au public en général que son second Bal d'Enfans aura lieu JEUDI 7 FEVRIER 1861. [illegible]

Prix d'entrée:

Messieurs.................................. $2 00

Jeunes gens (au dessous de 16 ans)...... 50

[illegible]

## THEATRE ST-CHARLES.

*Jeudi soir, 7 février.*

Grand succès de E. EDDY, le célèbre acteur américain—1re représentation de THE DEAD HEART—Le spectacle se terminera par le vaudeville—DONT JUDGE BY APPEARANCES.

## THEATRE DES VARIETES.

*Jeudi soir, 7 février.*

WILD OATS.—Danses par Mlle FRANCIS & M. BRILLANT.—Le spectacle se terminera par SARAH'S YOUNG MAN.

## BILLARDS.

# M. BERGER, de Paris,

*LE CHAMPION DU MONDE,* Le Maître de Billard

Le plus accompli dans le monde entier, donnera

# Une Série de Représentations,

—AU—

MASONIC HALL,

A partir de

SAMEDI, 2 février 1861.

M. BERGER vient de terminer une Série de Quatre Mois de Représentations au Palais de Billard de M. Phelan, à New-York, [illegible]

[illegible]

# DAN RICE—DAN RICE!

*GRAND AMUSEMENT.*

Dan Rice donnera, avec son vaste texte, SES REPRESENTATIONS,

LUNDI et MARDI, 4 et 5 février, dans le TROISIEME DISTRICT.

MERCREDI 6, à ALGER.

JEUDI et VENDREDI, 7 et 8, à LAFAYETTE.

SAMEDI 9, à CARROLLTON.

DIMANCHE 10, au BONNET CARRE.

**Dan Rice.**

Ses Zoyars,

Tous les artistes éminents,

Et les Animaux,

Qui ont paru à l'Académie de Musique seront offerts au public.

Représentations à midi et le soir à 7 heures et demie.

[illegible]

# Musée de Spalding & Rogers.

*Mardi soir 29 janvier.*

Engagement de Mlle CHRISTINE MILLY, LA FILLE À DEUX TÊTES. [illegible]

Deux personnes distinctes.

[illegible]

La plus intéressante et la plus agréable

[illegible]

L'Aquarium et les autres curiosités.

[illegible]

# Grand Bal de MARDI-GRAS,

AU

# ODD FELLOWS HALL

Bal masqué de société, donné par les jeunes gens,

**Mardi (MARDI-GRAS), 12 février 1861.**

[illegible]

# Musée de Vanucchi,

Rue St-Charles, No 107, presqu'en face du Théâtre St-Charles.

*LE TEMPLE DE L'ART.*

Renfermant plus de 200 FIGURES de grandeur naturelle, représentant beaucoup des plus célèbres sujets d'histoire. [illegible]

Il a été ajouté à la magnifique collection la RECEPTION DES AMBASSADEURS JAPONAIS par le président Buchanan, [illegible]

La conférence entre LOUIS-NAPOLEON, VICTOR EMMANUEL et GARIBALDI. [illegible]

LA NAISSANCE DU CHRIST DANS LA CRÈCHE, magnifique tableau.

LA CENE.—LE JUGEMENT DU CHRIST—LES HEROS DE LA CRIMEE ET LES PUISSANCES D'EUROPE.—Le vieux JOHN BROWN ET SES COMPLICES. [illegible]

Prix d'entrée, 50 cents, moitié prix pour les enfans.

## ACADEMIE DE DANSE D'ANGELINA.

Nouvelle Salle, 169, rue Orléans, au coin de la rue Bourbon.

M. et Mme ANGELINA annoncent respectueusement à leurs amis et au public en général que leur *ACADEMIE DE DANSE* sera ouverte pour la saison, LUNDI, [illegible]

## INSTITUTIONS.

# INSTITUTION MARTIN, PENSIONNAT ET EXTERNAT

Rue du Bayou, 999,

[illegible]

# INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275........RUE DAUPHINE........275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. [illegible]

# AVET, Frères.

GROCERS

Aux bien stores,

Encoignure Bienville et Vieille-Levée,

ONT ouvert leur nouveau magasin Nos 17, Front Levée et 80, Vieille-Levée, [illegible]

Brodequins Russets.

6000 paires brodequins Russets, de premier choix. A vendre à des conditions libérales, par BLANCARD & DUTET, Encoignure Dumaine et Levée.

# FREDERIC AVET,

*(Ci-devant de la maison Avet Bros.)*

Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire,

RUE DE LA VIEILLE LEVEE No 55 entre Conti et Bienville.

A VOINE.—Une double cave, [illegible] F. A. GONZALES & Co., 7 et 17, rue Vieille-Levée, près Conti.

## BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

*Mercredi soir, 6 février.*

La Demande de coton a été bonne aujourd'hui. Les ventes ont été à environ 3,000 balles, aux prix suivants:

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL

| | |
|---|---|
| Inférieur | [illegible] |
| Ordinaire | [illegible] |
| Bon ordinaire | [illegible] |
| Low Middling | [illegible] |
| Middling | [illegible] |
| Good Middling | nominal |
| Middling Fair | nominal |
| Fair | — |
| Good Fair | — |
| Good & Fine | — |

TABAC—[illegible]

SUCRE—[illegible]

MELASSE—[illegible]

FARINE—[illegible]

MAIS—[illegible]

AVOINE—[illegible]

PORC—[illegible]

BACON—[illegible]

CAFE—[illegible]

FRET—[illegible]

## MARCHE AUX BESTIAUX.

*Jefferson City, 7 février 1861.*

[illegible]

## LISTE MARITIME.

*Port de la Nouvelle-Orléans.*

**Expédiés hier.**

[illegible]

**Arrivés hier.**

[illegible]

**Au bas du fleuve.**

[illegible]

**Steamboats partant aujourd'hui.**

RIVIERES.

[illegible]

RAILROAD PONTCHARTRAIN.

[illegible]

PAR MER.

[illegible]

## POUR LA HAVANE, directement.

Départ de la Nlle-Orléans, le 13 et le 28, à 8 heures A. M., départ de la Havane, le 6 et le 21, à 4 heures P. M., de chaque mois.

POUR LA HAVANE, directement—Le beau steamship GENL. MIRAMON, commandant J. K. Coughlin, [illegible]

J. A. CEBRO, ou A. COSTA, Rue de la Douane, No 16

**Vera-Cruz.**

Jour de départ, VENDREDI 15 février, à 8 heures du matin.

POUR VERA-CRUZ—Ligne de la malle des Etats-Unis—L'excellent steamship double en fer TENNESSEE, commandant Thomas Forbes, [illegible]

I. G. HARRIS, directeur, No 37, rue du Camp.

**Galveston et la Baie de Matagorda.**

Jour de départ, DIMANCHE, 10 février, à 8 h. A. M.

LIGNE DE LA MALLE DES ETATS-UNIS ENTRE LA NLLE-ORLEANS, GALVESTON ET LA BAIE DE MATAGORDA.—L'excellent steamship MEXICO, [illegible]

I. G. HARRIS, directeur, No 37, rue du Camp.

**Brazos Santiago.**

Jour de départ VENDREDI, 15 février à 8 h. A. M.

POUR BRAZOS SANTIAGO.—Ligne de la Malle des Etats-Unis de la Nouvelle-Orléans et de Brazos Santiago.—Pour Brownsville et Indianola.—L'excellent steamship en fer ARIZONA, commandant E. N. Smith, [illegible]

I. G. HARRIS, Directeur, No 37, rue du Camp.

**Pour la Havane directement.**

[illegible]

# ACADEMIE DE DANSE DE J. VEGAS,

A L'ODD FELLOWS' HALL.

LE prof. J. VEGAS annonce à ses amis et au public que son ACADEMIE DE DANSE sera ouverte [illegible]

Odd Fellows' Hall.

# ETAT DE LA LOUISIANE (insurance statements)

Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1860 ........ $903,016 00

[illegible]

Total de l'actif ........ $1,372,383 16

**Etat de la Louisiane.**

*Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.*

Qu'on se souvienne que le 11 janvier 1861, par-devant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Thos. Sloo, Président, et James Edwards, Secrétaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUD de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

THOMAS SLOO, Président,
JAS. EDWARDS, Secrétaire.

Assermentés et signé devant moi, ce 11 janvier 1861.
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

—DIRECTEURS—

| | |
|---|---|
| James D. Denègre, | John C. Rloke, |
| A. D. Kelly, | J. H. Stauffer, |
| Hugh Wilson, | R. T. Lonsdale, |
| Henry Rapshaw, | John O. Gaines, |
| A. C. Traverschi, | Thomas King, |
| E. J. Hart, | |

# Compagnie d'Assurance Mutuelle DU HOME

DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1860........ $659,151 82

[illegible]

Total de l'actif ........ $1,455,784 97

**Etat de la Louisiane.**

*Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.*

[illegible]

A. BROTHER, président,
JAMES H. WHEELER, secrétaire.

Assermentés et signé devant moi, ce 11 janvier 1861,
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent en argent sur les certificats de profit non payés [illegible] QUARANTE POUR CENT (40 pour cent) [illegible] UN MILLION DE PIASTRES de profit, [illegible]

ALEXANDER BROTHER, Président,
JOHN M. SHAW, Vice-Président,
JAMES H. WHEELER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

| | |
|---|---|
| John B. Shaw, | W. L. Lanier, |
| John A. Stevenson, | A. H. May, |
| Edward Nalle, | Philip A. Shaw |
| Elisha Pond, | J. Villarubia Jr., |
| J. P. Harrison | Alex. T. Dyas, |
| Joseph Hay, | Wm H. Avery, |
| G. C. Duncan, | J. K. Jennison, |
| Geo. W. Lewis | Jno H. Hodenberg |
| Alfred Muller, | A. G. Kennett, |
| W. C. Thompson, | E. E. Converse |
| D. C. Ward, | |

Nlle-Orléans, 12 janvier 1861.

## CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—FEVRIER 1861.

Sont invitées à se présenter au consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

[illegible]

CIGARES de la Havane—250,000, [illegible]

E. TROISGROS, Rue de la Douane, No 18, entre Chartres et Vieille Levée.

**Aux conseillers de coton.**

REÇU par Rousset & Genin—160 douzaines couteaux à coton. [illegible]

ROUSSET & GENIN, No 47 rue du Canal.

CIGARES.—250,000 cigares de la Havane, de toutes les grandeurs, [illegible]

CABALLERO & RASUALDO, Rue de la Vieille Levée No 16.

**Chartreuse, Chartreuse.**

500 Chapeaux [illegible]

ROUSSET & GENIN, No 47, rue du Canal près Chartres.

FOIN.—[illegible] F. A. GONZALES & Co., 7 et 17, rue Vieille-Levée, près Conti.

EN débarquement du navire Egypt, de Bordeaux—[illegible]

E. DECHAMPS, 99, rue St. Louis.

**SEULE AGENCE DE LA Célèbre Manufacture "Stacker" TENNESSEE.**

L'Assemblage constamment en magasin un assortiment complet de CHAUDIERES à sucre, Grilles et Grapins de Fourneaux, [illegible]

E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 11, rue de l'Union.

# TAMBOURY & CO,

Marchands commissionnaires en général.

—IMPORTATEURS DE—

Vins, eaux-de-vie, liqueurs, sardines, huiles, &c.

No 85, rue Royale, Entre Conti et St-Louis.

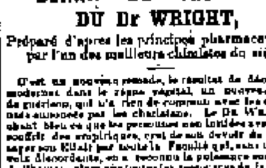

AVANT. APRÈS.

Le célèbre

# ELIXIR DE JEUNESSE

## DU Dr WRIGHT,

Préparé d'après les principes pharmaceutiques par l'un des meilleurs chimistes du siècle.

C'est un nouveau remède, le résultat de découvertes modernes dans le règne végétal, un nouveau moyen de guérison, qui n'a rien de commun avec les systèmes mis autrefois par les charlatans. Le Dr Wright, en sachant bien ce que les personnes non initiées avaient souffert des empiriques, crut de son devoir de faire essayer son Elixir par toute la Faculté qui, sans une seule voix discordante, en a reconnu la puissance sur le corps de l'homme alors que toutes les ressources de la pharmacopée ont été employées en vain. Des années d'études et une volonté qui ne reculait devant aucun obstacle ont fait réussir le Docteur et il offre maintenant son elixir au public comme la seule préparation qui puisse guérir des maladies suivantes:

L'abattement physique et moral,
La sang qui se porte à la tête,
La confusion des idées,
L'hystérie,
L'irrascibilité générale,
L'agitation et l'insomnie,
Absence de forces musculaires
Le manque d'appétit,
La dyspepsie,
Le découragement,
La désorganisation ou la paralysie des organes de la génération,
Les palpitations de cœur,

En un mot toutes les affections qu'engendrent la faiblesse et les nerfs.

Prix, $1 la bouteille ou trois bouteilles pour $5. Expédition, par la malle, pour toutes les parties des Etats-Unis. A vendre par tous les droguistes respectables des Etats-Unis et des Canadas. Escompte libéral au commerce.

J. WRIGHT & CO, Propriétaires, Nos 21 et 151, rue de Chartres, Nlle-Orléans, Lne

## SIROP PERUVIEN,

ou

*Solution de protoxide de fer combiné.*

Ce remède bien connu a été souvent employé, avec le plus grand succès, pour

# LA DYSPEPSIE

OU UNE DIGESTION IMPARFAITE

pour la DETERIORATION DU SANG

Et les maladies suivantes dont la plupart proviennent de la Dyspepsie:

La maladie de Foie, l'Hydropisie, la Névralgie, les affections nerveuses, le manque d'appétit, les langueurs, les Hémorroïdes, les maladies de la peau, la tendance à la consomption, les maladies particulières aux femmes et toutes celles qui exigent un TONIQUE.

N.B.—L'insuccès du fer pour la Dyspepsie et les nombreuses affections qui en découlent, provient de l'absence d'une préparation telle que le fer pénètre dans l'estomac dans un état protoxide et s'assimile de suite au sang. Le SIROP PERUVIEN est le remède qu'il fallait; il a opéré des guérisons qu'aucun médicament de ce genre n'avait pu opérer.

N. L. CLARK & Co. Propriétaires.

A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, Nos 21 et 151.

# L'AMER-VIN IMPERIAL
## Du Dr J. Bovee Dods,

[illegible]

Nous défions
# LE MONDE
D'EN PRODUIRE
# UN EGAL!!

[illegible]

## Commencement de consomption,

[illegible]

## Ce qu'il y a de mieux!

[illegible]

CHARLES WIDDIFIELD & Co, Propriétaires, No 78, William street, New-York.

A vendre par tous les droguistes.

Agents pour la vente en gros et en détail, dans l'Etat de la Géorgie, PLUMB & LEITNER, Augusta, Géorgie.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, J. WRIGHT & CO, 21 et 151, rue de Chartres.

# E. Bordelois, 21, rue Conti,

OFFRE à vendre les articles suivants:

100 barriques vin rouge ordinaire,

[illegible]

# CORAIL ET BIJOUX

A PRIX REDUITS.

M. F. N. RIVERA, sculpteur Royale et St-Pierre, vient de recevoir d'Italie un grand assortiment de CORAIL [illegible]

# P. CASANAVE,

*Entrepreneur de pompes funèbres,*

88, Rue Bourbon, 88.

Emploie et vend, en gros et en détail,

LES CERCUEILS

*Perfectionnés et indestructibles de H. MARSHALL,*

[illegible]

**Encore un nouveau déballage**

Chez O. LELIEVRE & Co.,

174 rue Royale.

REÇU par le steamship Bienville, de New-York: [illegible]

POIVRE noir—[illegible] E. TURPIN, 53, Vieille Levée

## NOTICES SPECIALES.

# AMER ALLEMAND DU DR HOOFLAND

ET

# LIQUEUR BALSAMIQUE DU DR HOOFLAND,

*Les remèdes par excellence du siècle ne sont devenus célèbres qu'après des années d'essai. Tout le monde en est satisfait et le public a déclaré qu'ils étaient dignes de sa confiance.*

LA MALADIE DE FOIE, LA DYSPEPSIE, LA JAUNISSE, LA FAIBLESSE DES NERFS,

et tous les maux qui proviennent du foie, de la faiblesse de estomac ou des organes de la digestion seront rapidement et pour toujours à l'effet de cet AMER ALLEMAND.

La liqueur balsamique a acquis une réputation qui surpasse ... des préparations de ce genre. Elle guérit INVARIABLEMENT,

De la toux, du rhume, de l'enrouement, des bronches, de l'influenza, du croup, de la pneumonie, de la consomption au premier degré

opère les guérisons les plus étonnantes de

# consomption
DITE
# IRREMEDIABLE.

Quelques doses arrêtent de suite la diarrhée provenant d'un REFROIDISSEMENT DES BOYAUX.

Ces remèdes sont préparés par le Dr C. M. JACKSON & Co, No 418 ARCH Street, Philadelphie, P., et sont à vendre par les Droguistes et marchands de médicaments, à raison de 75 cents la bouteille. La signature du Dr C. M. Jackson se trouve sur l'enveloppe de chaque bouteille.

On trouvera dans L'EVERY BODY'S ALMANAC publié annuellement par les propriétaires, des témoignages reçus de toutes les parties du pays. Ne sont distribués des Almanachs,

A vendre par WRIGHT & Co., MORVIL & MEAD, SYME & Co.

et par tous les Droguistes.

# MERES

Des milliers de personnes parlent journellement avec éloge de la

Liqueur des Enfants,

du

Dr EATON,

et pourquoi? parce qu'elle ne manque jamais de soulager instantanément quand on la donne à temps. [illegible]

*Parégorique et opiate*

[illegible]

CHURCH & DUPONT, No 409, Broadway, New York.

# blood food

Le sang pur, quand il est analysé,

présente toujours les mêmes éléments essentiels. [illegible] le BLOOD FOOD est fondé sur cette théorie; d'où ce qui explique le succès. Il y a

**Cinq préparations**

[illegible]

CHURCH & DUPONT, No 409, Broadway, New York. J. WRIGHT & Co, 21, rue de Chartres. C. J. WOOD & Co. Agents pour la Nouvelle-Orléans.

Et par tous les pharmaciens connus du pays.

# LE REMEDE DE Sanford

Pour la maladie de foie

N'AFFAIBLIT JAMAIS.

[illegible]

*Mettez de l'eau dans l'Invigorator et avalez-la*

Prix: une piastre la bouteille.

—EGALEMENT—

LA SEULE DECOUVERTE

*DIGNE DE CONFIANCE,*

Les pilules de Sanford

(Cathartic Pills)

POUR LES FAMILLES.

*Extraits purement végétaux, dans des boîtes en verre hermétiquement fermées, et se conservant dans tous les climats.*

[illegible]

S. T. W. SANFORD, M. D., Fabricant et propriétaire, 335, Broadway, New-York. WRIGHT & Co, Agents à la Nlle-Orléans.

# LA SEULE PREPARATION

QUI AIT

GAGNE AVEC LE TEMPS

ET QU'ON RECHERCHE DE PLUS EN PLUS.

On pourrait donner des lettres presque innombrables de dames et de messieurs appartenant à toutes les classes de la société, pour prouver que la préparation du Prof. WOOD fait croître et embellit les cheveux, conserve la chevelure, jusqu'à la vieillesse, dans toute sa beauté.

Battle Creek, Michigan, 21 déc. 1852.

[illegible]

SUSANNAH KIRBY.

Lepunier, Noble Co., Ind., 5 février 1853.

Au Prof. O. J. Wood.

[illegible]

A. M. LATTA.

[illegible]

O. J. WOOD & CO, propriétaires, 444, Broadway, New-York, et 114, Market Place, à St-Louis, Missouri.

A vendre par tous les droguistes et marchands d'articles de toilette.

CHOCOLAT! CHOCOLAT!—

Avis aux familles,

# G. LAVIE,

Rue St-Charles, No 21,

ANNONCE aux familles qu'il vient de fabriquer son assortiment de chocolats dont la qualité supérieure ... toujours été appréciée par les amateurs.

## AVIS JUDICIAIRES.

[illegible]

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député greffier.

Crowell Schwartz & Co, vs. un Bailey abandonnant.

TROISIEME COUR de Justice pour la Paroisse d'Orléans.—[illegible]

ARTHUR SAUCIER.

Phillip McKenna vs ses créanciers.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,977— [illegible]

O. LORINAUX, député-greffier.

Lyman Case vs ses créanciers et les créanciers de Case & Johnson.—No 13,203.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour, CHS W. WHITE, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Jacques Marqué vs ses créanciers [illegible]

OSCAR LEBLANC, Député Greffier.

# Compagnie d'Assurance mutuelle DES CITOYENS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux conditions requises par sa charte: [illegible]

Total de l'actif ........ $335,276 79

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

O. GAILLARD, président,
A. SCHREIBER, secrétaire.

Déclaré sous serment et signé devant moi, ce 1er jour de décembre A. D. 1860.
ARTHUR SAUCIER, Sme Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

[illegible]

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| George W. West, | B. F. Hunt, |
| James A. White, | M. Musson, |
| Douglas West, | Martin Gordon Jr, |
| D. Jamison, | Numa Augustin, |
| A. Miltenberger, | Charles Olivier, |
| J. Lowry, | A. Bohn, |

Omer Gaillard.

Cette Compagnie continue à assurer aux prix courants des polices, contre les risques de mer et de rivières, contre les pertes et dommages occasionnés par le feu.

Bureau—No 3, rue Carondelet.

# Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la *Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent* publie l'état suivant de ses affaires: [illegible]

**Etat de la Louisiane.**

*Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.*

[illegible]

THOMAS A. ADAMS, Président.
A. D. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix.

[illegible]

**Directeurs:**

| | | |
|---|---|---|
| Samuel Bell, | O. W. Cotroll | Adam Guiou |
| John Watt, | P. Avendano, | Cornelius Fellowes |
| M. G. H. Norton, | Samuel Smith, | James Turner, |
| C. T. Buddecke, | John D. Bell, | A. Holton, |
| H. H. Hanson, | B. W. Kellie, | S. H. Newman, |
| H. M. Wright, | N. Santos, | W. B. Tullis, |
| H. S. Hawkins, | F. S. Strong, | A. Bauhs, |
| Alfred A. Conner, | Th. Henderson, | John C. Barelli, |
| H. Frellsen, | W. Gillis, | Alex Bellini, |
| E. E. Kennedy, | J. J. Pyman, | Manuel Henderson, |
| W. G. Robinson, | John F. Caldwell, | |

PREMIER ETAT ANNUEL

Des affaires de la

# Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux réquisitions de sa charte: [illegible]

Total de l'actif ........ $ [illegible]

**Etat de la Louisiane.**

*Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.*

[illegible]

J. TUYES, président,
J. W. HINCKS, secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, ce 1 octobre 1860
ARTHUR SAUCIER,
Troisième justice de paix de la paroisse d'Orléans.

Lors du courant à une assemblée des directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de VINGT POUR CENT [illegible]

J. TUYES, président,
J. W. HINCKS, secrétaire.

**Directeurs:**

| | |
|---|---|
| Alphonse Miltenberger, | J. Rochereau, |
| G. W. Babcock, | J. M. Benoît, |
| G. Leeve, | L. Milliaudon, |
| E. M. Dailey, | O. Sauvalier, |
| J. B. Gribble, | F. A. Hublais, |
| A. Reinhard, | J. Tuyes, |

**Arrivage de nègres à vendre,**

JE viens d'arriver avec CENT CINQUANTE NEGRES de la Virginie et du Maryland, [illegible]

J. M. WILSON.

## VENTES JUDICIAIRES.

Jacob Barker vs D. McLane.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,932.—[illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Thomas Roberts vs Miller.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 2937—[illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

E. T. PARKER, Shérif.

L'Association des cultivateurs de la Louisiane vs Louis Young Lott.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 14,011. [illegible]

CES CONDITIONS—[illegible]

E. T. PARKER.

Rosiezyeu et Ferdinand Pesnel, représentants de François Jarboe vs dame Bella Gayner, épouse de John Krelge

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,922—[illegible]

Martin Rodrigues et la succession de Nicolas Vaslig

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,954.—[illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Raymond Castillo vs ses créanciers et les créanciers de R. Castillo & L. Lange & Co.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

EN vertu d'un ordre de vente rendu le 8 de janvier 1861 [illegible]

E. T. PARKER, Shérif.

Raymond et Ferdinand Pesnel, [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,453—[illegible]

E. T. PARKER, Shérif.

E. L. Aubert vs ses créanciers.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 13,5—[illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Michel Hebb vs John Norman et al.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Augustus Gollerich vs Wm Barrow & Co.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,133—[illegible]

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

LES soussignés offrent à vendre, dans leurs chais [illegible]

| | |
|---|---|
| 400 | paniers huile 75 onces Heidsieck, |
| 100 | caisses huile 35 onces olives, |
| 100 | do huile 33 onces double clarifiée, J. L. Duret, |
| 400 | caisses olives 75 Bordeaux, |
| 50 | do marrons, |
| 200 | quarts Burgundy Port, |
| 200 | quarts Madère, |
| 2000 | caisses vin rouge et blanc, des marques Brandenburg Frères, Nathaniel Johnston, Barton & Guestier, |
| 500 | paniers champagne Jno. Perrier Fils & Cie, |
| 200 | caisses bourgogne Ed. Michaud, |
| 110 | quarts Sherry et Porto, |
| 200 | caisses absinthe Berger, |
| 160 | do bitters à l'eau-de-vie, |
| 10 | poinçons rhum de la Jamaïque, |
| 40 | pipes genièvre "Stag," |
| 800 | futailles eau-de-vie des marques suivantes: Pinet Castillon & Co, J. Dellis Henry Mounié & Co, A. Seignette, |
| 2000 | futailles pale Ale et Strong Ale, de la marque W. Younger & Co, Edinburgh, |
| 10 | poinçons Dublin Whiskey, Wm Stewart, |
| 1 | do Old Tom Gin. |

BRULATOUR & Co, 83, ancien 53, Vieille Levée.

GENIEVRE de Hollande—[illegible] 10 pipes marquées Aigle Impérial. R. D. GRATIAN & CO, No 93, Douane.

## VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE.

50 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Chemises Américaines, blanches et de couleur.

PAR E. ROGER & Co, encanteurs.

JEUDI, 7 février, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée [illegible]

Grande fourniture de papier à imprimer, &c.—Vente à l'encan, pour clore une consignation.

PAR GARDNER SMITH & CO.

Successeurs de J. A. Beard & Co; Bureau, rue de la Commune No 51.

[illegible]

Calandrier, blanchisseur et repasseur à l'encan.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

[illegible]

Vente de beaux meubles pour cause de départ et sans réserve.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

[illegible]

100 caisses Bottes et Souliers, Habillements, &c.

[illegible]

Tabac! Tabac! Tabac!

PAR H. E. MORGAN, [illegible]

[illegible]

Eaux-de-vie françaises, vins, sardines, huile, fruits au jus, fruits à l'eau-de-vie, &c, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

[illegible]

Succession de Marie Rubinsky, [illegible]

PAR CHAS. E. FORSTALL, encanteur, No 41, Passage de la Bourse.

[illegible]

Succession de Marie A. [illegible]

Esclaves et Propriétés dans le Second District.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

[illegible]

## Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

[illegible]

## CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

[illegible]

Vins, Bordeaux.

[illegible]

Pâté de foie gras! Pâté de foie gras

[illegible]

CAMILLE LACOSTE, [illegible]

Vin, huile, marrons, figues, vermicelle et macaroni.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

JEUDI, 7 février 1861, à 11½ heures P. M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée, au pied de la rue Dumaine, 2me District:

[illegible]

Jeune domestique créole.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

Bureau, 90, Passage de la Bourse.

[illegible]

# Succession de feu John McDonogh.

Propriété dans le Second et le Troisième District et dans McDonoghville. Vente sans réserve à un long crédit, par ordre du Fonds des Ecoles de McDonogh, pour le compte et aux risques des premiers acquéreurs.

PAR J. B. WALTON, encanteur de la ville.

Bureau, No 40, rue du Camp.

SAMEDI, 23 FEVRIER, 1861, à midi, à la BOURSE ST-LOUIS, [illegible]

Propriété dans le second District.

*Pour le compte et aux risques de Denis Cronan.*

[illegible]

Propriété dans le Troisième District.

[illegible]

Propriété dans McDonoghville.

[illegible]

Propriété dans le Troisième District.

[illegible]

# J. B. WALTON,

Encanteur de la Ville

Encanteur, estimateur et agent général pour l'achat et la vente de propriétés foncières, esclaves, terres, &c.

Bureau, rue du Camp, No 40.

[illegible]

## CITY HOSPITAL.

(Exclusivement pour la pratique)

DU

# DR. O. ANFOUX:

[illegible]

# COUVERTURES FRANÇAISES

De 3 points et demi.

[illegible]

GLACES! GLACES! GLACES!

# G. DUPUY

PREVIENT le public qu'il a toujours son magasin [illegible]

Un sacrifice réel et inévitable.

[illegible]

GRAINES D'AVOINE. [illegible]

CHANDELLES de Paraffine—[illegible] B. TURPIN, 53, ancien 35, Vieille Levée.

INDIGO de Guatemala—[illegible] B. TURPIN, 53, rue Vieille Levée.

INDIGO de Manille—[illegible] B. TURPIN, 53, rue de la Vieille Levée.

FROMAGES—[illegible] FLAGGIO & VIOSCA [illegible]

BONNETERIE.—Un grand assortiment de bonneterie, gilets de laine [illegible] LION & ANDRÉE, 31 et 38, rue Royale [illegible]

EN débarquement du navire Tasso, de Bordeaux—[illegible] CAMILLE LACOSTE, 100, rue Royale [illegible]

SERRURES françaises—[illegible] B. TURPIN, No 53, rue Vieille Levée.

EN débarquement du navire Alice Provost, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: [illegible]

VICTOR MAIGNAN, 17, [illegible]